

## **LA RÉFORME DES RETRAITES, UNE TRAPPE À PRÉCARITÉ POUR LES SENIORS ?**

*L'Express Par Nathalie Samson, publié le 11/10/2019 à 06:30*

Dans un rapport paru le 10 octobre, la Cour des comptes fustige les politiques menées en faveur de l'emploi des seniors en France.

Le recul de l'âge légal de 60 à 62 ans a fait basculer des milliers de seniors dans l'inactivité et les minima sociaux, relève la Cour des comptes.

En plein débat sur la réforme des retraites, voilà un rapport qui sonne comme une piqûre de rappel pour l'exécutif. Dans un référé sur les fins de carrière, rendu public ce jeudi 10 octobre (mais adressé au premier ministre, Édouard Philippe, le 23 juillet), la Cour des comptes dénonce le risque de précarité pour les seniors exclus du marché du travail et le coût croissant pour la solidarité.

Le sujet est sensible car si l'âge légal de départ restera bien fixé à 62 ans dans le futur régime à points, les questions d'un âge pivot de 64 ans ou d'une augmentation de la durée de cotisation sont sur la table. Emmanuel Macron l'a répété à Rodez : il faudra travailler plus longtemps. Un défi à relever énorme si l'on se fie au travail des plus de 60 ans aujourd'hui.

### **Les plus de 60 ans, écartés du marché du travail**

Le chef de l'État a raison sur un point : le taux d'emploi des salariés âgés de 55 à 64 ans a nettement progressé ces dernières années : il est passé de 36,4 % en 2003 à 52,3 % au premier trimestre 2019. Mais il reste inférieur à la moyenne européenne, où il atteint 59,1 %. En cause, la faiblesse du taux d'emploi des 60-64 ans : il est de 32,2 % contre 45,1 % pour l'Union européenne. Si la Cour souligne les progrès accomplis pour le maintien des 50-59 ans dans l'emploi, elle fustige les "performances médiocres" en la matière pour les plus de 60 ans".

Le chiffre de l'âge moyen de départ à la retraite (plus de 62 ans) souvent évoqué est trompeur. Il révèle en effet l'âge auquel les travailleurs touchent leur première pension, et non celui auquel ils arrêtent de travailler. Or, avant de liquider leur retraite, beaucoup passent par une phase de chômage dont ils peinent à se sortir en raison "surtout des réticences des entreprises à recruter des salariés âgés", tacle Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes, auteur du rapport. Le chômage de longue durée des seniors s'est accru : les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans restent en moyenne près de deux fois plus longtemps que les autres sans emploi : 673 jours au deuxième trimestre 2018, contre 388 jours. Et malgré une amélioration récente, "la situation des sans-emploi de plus de 50 ans s'est globalement dégradée sur la dernière décennie".

### **Une véritable trappe à pauvreté**

La réforme des retraites (en 2010) - qui a repoussé l'âge légal de départ de 60 à 62 ans - est passée par là. "Une loi qui n'a donné lieu à aucune étude d'impact solide", souligne Didier Migaud. Or, "le coût de la prise en charge des seniors touchés par les mesures de report d'âge de liquidation des droits à la retraite et qui se trouvent exclus du marché du travail,

s'élevait, au début 2018, à plus de 700 millions d'euros au titre de la solidarité nationale et près de 800 millions d'euros pour le régime d'assurance-chômage, soit environ 1,5 milliard d'euros par an, écrivent les auteurs. Ces mécanismes de basculement dans l'inactivité et dans l'obtention de revenus de solidarité pour un nombre significatif de séniors n'ayant pas encore atteint l'âge de liquidation de leurs droits à la retraite conduisent à des situations de fragilité financière et sociale préoccupantes."

En 2017, environ 170 000 personnes étaient concernées. Et pour elles, un véritable cercle vicieux s'installe. "Ce segment de la population reste ancré dans une forme de trappe à pauvreté, avec un niveau de vie mensuel médian de 882 €, à comparer à 1 883 € pour l'ensemble des séniors, et même 1 949 € pour les séniors en emploi ou à la retraite", relève le premier président de la Cour. Les bénéficiaires des minima sociaux qui ne sont pas encore à la retraite subissent une triple peine. Leurs périodes d'allocation au titre de l'AAH (allocation adulte handicapée) ou du RSA ne donnant pas lieu à cotisations d'assurance vieillesse, ils seront pénalisés durablement après liquidation de leur retraite.

### **Des politiques en faveur de l'emploi des séniors délaissées**

"Les effets du recul des âges de départ à la retraite ont été concomitants de l'abandon de la quasi-totalité des dispositifs de la politique de l'emploi spécifiquement consacrés aux séniors, regrette encore Didier Migaud. Même s'il est vrai que les quelques mécanismes qui avaient été évalués n'avaient pas produit de résultats probants, cette lacune n'en est pas moins dommageable."

Évaluer les dispositifs spécifiques aux travailleurs seniors, expérimenter une aide à l'employeur pour les CDD seniors, analyser leur situation dans l'emploi, inscrire comme un volet obligatoire de la GPEC (La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences)... Les Sages formulent six recommandations visant à mieux prendre en compte leur situation, qu'ils soient au chômage ou en emploi. Des pistes que les membres de la mission seniors, annoncée par le premier ministre pour réfléchir à la question, devraient examiner avec attention. Reste à savoir si ces préconisations sont suffisantes pour éviter des chausse-trappes désormais connus.